

DEMANDE DE REINTEGRATION APRES DISPONIBILITE
Année scolaire 2019-2020
(Article 49 du décret n°85-986 du 16 septembre 1985)

Je soussigné(e) : Nom – Prénom.....

Date de naissance :

Dernière affectation :

Adresse personnelle :

.....

Numéro de téléphone :

Sollicite ma réintégration pour l'année scolaire 2019/2020 après une mise en disponibilité pour :

- Elever un enfant de moins de 8 ans
- Suivre son conjoint
- Donner des soins à un enfant ou un conjoint à la suite d'un accident, d'une maladie grave, d'un handicap
- Exercer un mandat d'élu local
- Pour se rendre en Outre-mer ou à l'étranger en vue d'adoption
- Convenances personnelles
- Etudes ou recherches
- Créer ou reprendre une entreprise

En dehors du cas de la disponibilité pour suivre son conjoint, la réintégration après disponibilité est subordonnée à la transmission d'un certificat médical établi par un médecin agréé du département de l'Ardèche.

Ce certificat médical est à transmettre au service de la Dipер, avant le 1^{er} juillet 2019.